



Shell Lubrifiants, marque préférée sur le marché du PL

Paris, 4 décembre 2023 – Suite à l'édition record du salon Solutrans, Shell Lubrifiants revient sur les atouts qui font de son catalogue poids lourds une référence sur le marché. Sous la marque Rimula, la récente gamme d'huiles moteur R7 offre des propriétés uniques pour améliorer la longévité et réduire le coût total d'exploitation des véhicules de transport.

Depuis 40 ans, les moteurs PL évoluent constamment afin de répondre d'un côté aux exigences des clients en matière d'efficacité et de fiabilité et de l'autre aux législations toujours plus sévères qui encadrent les émissions. D'ici 2025 par exemple, les émissions de CO₂ des nouveaux véhicules lourds devront être réduites de 15 %¹. Ainsi, les technologies des différentes motorisations progressent tout en contraignant sans cesse davantage les moteurs et l'huile qui les protège. Celle-ci doit désormais lubrifier, refroidir, nettoyer et protéger les pièces pendant des intervalles de vidange prolongés. Autant d'attentes auxquelles Shell Lubrifiants veille à apporter des solutions de haute qualité pour aider ses clients à réduire le coût total de possession de leurs véhicules et réaliser des économies de carburant.

1^{er} fournisseur mondial de lubrifiants pour la 16^{ème} année consécutive², Shell Lubrifiants a développé des solutions adaptées à chaque besoin sur un PL :

- Shell Spirax est la gamme de fluides pour transmissions mécaniques et automatiques, engrenages et essieux,
- Shell Gadus est la gamme de graisses conçue pour protéger les équipements de transport,
- Shell Tellus est la gamme de fluides hydrauliques adaptée aux équipements de transport,
- Et enfin, Shell Rimula est la gamme d'huiles moteur pour les poids lourds.

Cette dernière est d'ailleurs reconnue comme la marque de lubrifiants préférée sur le marché du PL³. Les huiles qui la composent permettent d'allonger les intervalles de vidange, de réduire les coûts de carburant et de limiter les frais d'entretien tout en garantissant la fiabilité et l'efficacité du moteur des camions, qu'ils effectuent de longues distances ou des trajets courts avec des arrêts et démarrages fréquents. Ces huiles préservent également la performance des systèmes antipollution afin de garantir la conformité des véhicules aux obligations légales.

Shell Rimula R7, la nouvelle génération d'huiles moteur

Dernière-née sous la marque Rimula, la Rimula R7 est une gamme d'huiles moteur formulées à partir d'une nouvelle technologie Shell à base d'additifs adaptatifs et d'huiles de base hautes performances. Elles permettent de réaliser des économies de carburant et ainsi réduire les émissions, sans compromettre la durabilité, et tout en assurant une protection optimale, même dans les conditions les plus difficiles.

Cette gamme innovante d'huiles moteur à basse HTHS (haute température et haut cisaillement) est spécialement conçue pour les poids lourds de dernière génération. Elle est le fruit de décennies d'expertise en matière de formulation d'huile et de collaboration avec les équipementiers et les fabricants d'additifs.

¹ En Union Européenne. « Établissement de normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les nouveaux véhicules lourds et modification des règlements. » Eur-Lex.Europa.eu. 20 juin 2019. <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/1242/oj> (consulté le 27 avril 2021).

² Kline & Company's report Global Lubricants: Market Analysis and Assessment 2021

³ Kline & Company 2021, « 20th Edition Global Lubricants: Market Analysis and Assessment » (Lubrifiants dans le monde : évaluation et analyse de marché, 20e édition)

Ces huiles sont capables de maintenir une faible viscosité même dans des conditions de température élevée et de cisaillement constant, ce qui permet de réduire la résistance à l'écoulement et de minimiser les pertes dues à la friction. Les performances exceptionnelles, la durabilité et le rendement énergétique de cette gamme de lubrifiants ont été démontrés lors de tests rigoureux et d'essais en conditions réelles.

Économie de carburant et réduction des émissions

Les huiles de la gamme Shell Rimula R7 permettent d'économiser jusqu'à 3,9 % de carburant par rapport aux grades de viscosité standard. La viscosité, paramètre clé de la performance des huiles, caractérise la friction à l'intérieur d'un fluide due à l'attraction moléculaire, ce qui fait que le fluide résiste à son propre écoulement. Elle s'exprime en mètre carré par seconde (m^2/s). Une huile à faible viscosité permet de réduire considérablement le coût total de possession des flottes. De plus, une réduction de seulement 1 % de la consommation de carburant de l'ensemble du parc de camions en Europe se traduirait par une diminution de 2,2 millions de tonnes par an des émissions de CO₂⁴.

La force d'un groupe pétrolier international

Depuis plus de 100 ans, le Groupe Shell développe son expertise technologique, notamment en tant que fournisseur de lubrifiants, grâce à un réseau de centres technologiques et plus de 300 scientifiques à travers le monde. Shell a notamment été le premier à commercialiser des lubrifiants haut de gamme dérivés du gaz naturel dans plus de 100 pays. Aujourd'hui, alors qu'un lubrifiant moteur pour poids lourds est composé à plus ou moins 70 % d'huile de base et plus ou moins 30 % d'additifs, permettant de pallier les besoins des nouvelles motorisations et des nouvelles réglementations, Shell propose des lubrifiants fait à partir de sa technologie innovante GTL. Le développement des produits suit scrupuleusement ceux des constructeurs grâce au lien de proximité que le pétrolier entretient avec eux. Partenaire de confiance des acteurs du poids lourd et des machines industrielles (agricoles, BTP, etc.), Shell Lubrifiants fournit les lubrifiants de qualité d'aujourd'hui mais également ceux de demain, adaptés et homologués pour tout type de motorisation.

L'entreprise mène parallèlement un programme environnemental ambitieux vers la transition écologique afin de limiter son impact. Celui-ci repose sur 3 fondements : éviter, limiter ou compenser les émissions de CO₂ produites⁵. Parmi les initiatives mises en place dans cette optique, l'ensemble des usines européennes sont alimentées en énergies renouvelables, la plupart des sites de production de lubrifiants sont équipés de panneaux solaires et les emballages évoluent vers le plastique recyclé.

Pour plus de renseignements sur l'offre PL visitez le site internet Shell Lubrifiants [Lubricants for Driveline | Shell France](#).

⁴ Calcul basé sur la part des véhicules lourds dans les émissions totales de GES en Europe en 2019.

⁵ Pour plus d'information : Développement durable selon Shell | Shell France, Notre stratégie : Powering Progress | Shell France ou Atteindre le zéro émission nette | Shell France. Pour plus d'information, veuillez visiter notre site : Shell Rimula R6 LME | Shell France ou Shell Rimula R6LM | Shell France

Shell Lubrifiants désigne l'activité lubrifiants de la société Shell France – S.A.S. au capital de 513 934 496 euros, RCS Nanterre 780 130 175, siège social : Tour Pacific - 11/13 cours Valmy - La Défense – 92800 PUTEAUX.

A propos de Shell

Shell travaille à la construction d'une filière « électricité », depuis sa production, à son achat et à sa vente, en passant par l'approvisionnement direct des clients dans le cadre de sa stratégie qui consiste à fournir une énergie plus propre en fonction de l'évolution du système énergétique mondial. Notre entité « Renouvelables » se développe dans deux axes majeurs : les carburants alternatifs tels que l'hydrogène et les biocarburants et la production d'électricité renouvelable qui comprend l'énergie solaire et éolienne.

Pour plus d'informations : <https://www.shell.fr/>

La Société des Pétroles Shell (« Shell France »), filiale de Shell, commercialise et distribue des produits et services énergétiques : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants pour particuliers et professionnels, bitume, carte mobilité carburants et électrique. Elle dispose d'environ 90 stations-services sur autoroutes et voies express sur lesquelles Shell propose des offres multi carburants : diesel, essence, bornes de recharge électrique et depuis fin 2020 du LNG à destination des poids lourds. Shell France dispose également d'une usine de fabrication de lubrifiants à Nanterre. Par le biais de sa filiale Shell Recharge Solutions, Shell France installe des bornes de recharge pour les particuliers et les professionnels mais aussi sur l'espace public par le biais de Shell Recharge et ubitricity.

Déclaration de limitation de responsabilité

Les entreprises dans lesquelles Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce communiqué de presse, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Shell plc » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques pour désigner Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous », « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entité ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion des intérêts de tiers.

Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-à-dire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer », « buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris

mais sans s'y limiter : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir ne seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2022 (disponible à l'adresse www.shell.com/investor et www.sec.gov). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, le 20 Juin 2023.

Shell plc et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes, tels que « ressources », dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont priés de tenir compte des seules informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n° 1-32575, disponible sur le site www.sec.gov.